



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2019, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 38-8812-0  
Date de révision: 07/05/2019

Numéro de version: 1.01  
Annule et remplace la version du : 24/04/2018

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

## IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Kit rapide Protéine de noix de cajou

Numéros d'identification de produit  
70-2011-7547-1

7100151336

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

#### - Utilisations identifiées:

Pour le dépistage de la présence de protéines allergènes dans l'industrie alimentaire et des boissons

### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France Marchés de la Santé Boulevard de l'Oise 95006 Cergy Pontoise  
Téléphone: 01 30 31 82 82  
E-mail: tfr@mmm.com  
Site internet: <http://3m.quickfds.com>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDS des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

38-5690-3

## Information de transport

## ETIQUETTE DU KIT

**2.1. Classification de la substance ou du mélange:****Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE****CLASSIFICATION:**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

**2.2. Eléments de l'étiquette****Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE**

Ne s'applique pas.

**AUTRES INFORMATIONS:****Dangers supplémentaires (statements):**

EUH210

La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.

**Raison de la révision:**

Etiquette: CLP mention de danger supplémentaire - L'information a été ajoutée.



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

**Référence FDS:** 38-5690-3  
**Date de révision:** 16/06/2023

**Numéro de version:** 1.05  
**Annule et remplace la**  
**version du :** 04/03/2020

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M Tampon d'extraction

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Pour utilisation industrielle.

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX  
**Téléphone:** 01 30 31 82 82  
**E-mail:** tfr@mmm.com  
**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

##### CLASSIFICATION:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

#### 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

#### AUTRES INFORMATIONS:

##### Dangers supplémentaires (statements):

EUH210

La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.

**Information requise selon le Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides :**

Contient un produit biocide (conservateur): C(M)IT/MIT (3:1).

**2.3 .Autres dangers**

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

**3.2. Mélanges**

| Ingrédient         | Identifiant(s)                          | %       | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]        |
|--------------------|-----------------------------------------|---------|------------------------------------------------------------------|
| Eau                | Mélange                                 | 50 - 99 | Substance non classée comme dangereuse                           |
| Urée               | (N° CAS) 57-13-6<br>(N° CE) 200-315-5   | 0 - 15  | Substance non classée comme dangereuse                           |
| Glycérol           | (N° CAS) 56-81-5<br>(N° CE) 200-289-5   | 0 - 15  | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Éthanol            | (N° CAS) 64-17-5<br>(N° CE) 200-578-6   | 0 - 15  | Liq. inflam. 2, H225<br>Irr. des yeux 2, H319                    |
| Gélatine           | (N° CAS) 9000-70-8<br>(N° CE) 232-554-6 | 0 - 2   | Substance non classée comme dangereuse                           |
| Chlorure de sodium | (N° CAS) 7647-14-5<br>(N° CE) 231-598-3 | 0 - 2   | Substance non classée comme dangereuse                           |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

**Limites de concentration spécifique**

| Ingrédient | Identifiant(s)                        | Limites de concentration spécifique |
|------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Éthanol    | (N° CAS) 64-17-5<br>(N° CE) 200-578-6 | (C >= 50%) Irr. des yeux 2, H319    |

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

**4. PREMIERS SOINS****4.1. Description des premiers secours:****Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Aucun besoin pour des premiers secours n'est anticipé. Si les signes/symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:**

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Aucun inhérent à ce produit

**5.3. Conseils aux pompiers:**

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

**6.4. Références à d'autres sections:**

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## ERROR: Invalid view name.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter le contact avec les yeux. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans

l'environnement. Consulter les instructions.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Pas conditions de stockage particulières

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

# 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Valeurs limites d'exposition:

### Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence:      | Type de limite                                                                                             | Informations complémentaires: |
|------------|------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Glycérol   | 56-81-5    | VLEPs France | VLEP (en aérosol) (8 heures): 10 mg/m <sup>3</sup> .                                                       |                               |
| Éthanol    | 64-17-5    | VLEPs France | VLEP (8 heures) = 19000 mg/m <sup>3</sup> (1000 ppm) VLCT (15 minutes) = 9500 mg/m <sup>3</sup> (5000 ppm) |                               |

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)  
VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

### Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

**Les procédures de surveillance recommandées:** Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

#### Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

#### Protection de la peau/la main

Pas de gants de protection chimique sont requises

**Protection respiratoire:**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Des respirateurs de vapeurs organiques peuvent avoir une courte durée de vie.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

|                                               |                                                                |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Etat physique:</b>                         | Liquide                                                        |
| <b>Couleur</b>                                | Clair incolore, Jaune clair                                    |
| <b>Odeur</b>                                  | Très légère d'alcool                                           |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>                | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>Point de fusion / point de congélation</b> | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>Point/intervalle d'ébullition:</b>         | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>          | Non applicable.                                                |
| <b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>         | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>         | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>Point d'éclair:</b>                        | Point d'éclair > 93°C [ <i>Méthode de test</i> : Coupe fermée] |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>   | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>Température de décomposition</b>           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>pH</b>                                     |                                                                |
| <b>Viscosité cinématique</b>                  | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>Hydrosolubilité</b>                        | Soluble.                                                       |
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                   | Totale                                                         |
| <b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b> | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>Pression de vapeur</b>                     | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>Densité</b>                                | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |
| <b>Densité relative</b>                       | 1,04 [Réf. Standard :Eau = 1]                                  |
| <b>Densité de vapeur relative</b>             | <i>Pas de données de tests disponibles.</i>                    |

**9.2. Autres informations:****9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

|                                      |                                             |
|--------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Composés Organiques Volatils</b>  | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Taux d'évaporation:</b>           | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| <b>Masse moléculaire:</b>            | <i>Non applicable.</i>                      |
| <b>Teneur en matières volatiles:</b> | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**10.1 Réactivité:**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique:**

Stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. Conditions à éviter:**

Non applicable

**10.5 Matériaux à éviter:**

Non applicable

**10.6. Produits de décomposition dangereux:**

Substance

Condition

Non applicable

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008**

**Les signes et symptômes d'exposition**

**Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:**

**Inhalation:**

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

**Contact avec la peau:**

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

**Contact avec les yeux:**

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

**Ingestion:**

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

**Information complémentaire:**

Ce produit contient de l'éthanol. Les boissons alcoolisées et de l'éthanol dans les boissons alcoolisées ont été classées par le Centre International de Recherche sur le Cancer comme cancérogène pour l'homme. Il ya aussi des données associant la consommation humaine de boissons alcoolisées avec la toxicité pour le développement et la toxicité du foie. On ne s'attend pas l'exposition à l'éthanol lors de l'utilisation prévisible de ce produit pour causer le cancer, toxicité pour le développement ou la toxicité hépatique.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.



**Toxicité aigüe**

| Nom                | Route                                           | Organismes | Valeur                                           |
|--------------------|-------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------|
| Produit            | Ingestion                                       |            | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Éthanol            | Cutané                                          | Lapin      | LD50 > 15 800 mg/kg                              |
| Éthanol            | Inhalation - Vapeur (4 heures)                  | Rat        | LC50 124,7 mg/l                                  |
| Éthanol            | Ingestion                                       | Rat        | LD50 17 800 mg/kg                                |
| Glycérol           | Cutané                                          | Lapin      | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg              |
| Glycérol           | Ingestion                                       | Rat        | LD50 > 5 000 mg/kg                               |
| Urée               | Cutané                                          |            | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg              |
| Urée               | Ingestion                                       | Rat        | LD50 14 300 mg/kg                                |
| Chlorure de sodium | Cutané                                          | Lapin      | LD50 > 10 000 mg/kg                              |
| Chlorure de sodium | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat        | LC50 > 10,5 mg/l                                 |
| Chlorure de sodium | Ingestion                                       | Rat        | LD50 3 550 mg/kg                                 |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

| Nom                | Organismes | Valeur                          |
|--------------------|------------|---------------------------------|
| Éthanol            | Lapin      | Aucune irritation significative |
| Glycérol           | Lapin      | Aucune irritation significative |
| Urée               | Lapin      | Aucune irritation significative |
| Chlorure de sodium | Lapin      | Aucune irritation significative |

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

| Nom                | Organismes | Valeur                          |
|--------------------|------------|---------------------------------|
| Éthanol            | Lapin      | Irritant sévère                 |
| Glycérol           | Lapin      | Aucune irritation significative |
| Urée               | Lapin      | Irritant modéré                 |
| Chlorure de sodium | Lapin      | Moyennement irritant            |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom      | Organismes    | Valeur        |
|----------|---------------|---------------|
| Éthanol  | Humain        | Non-classifié |
| Glycérol | Cochon d'Inde | Non-classifié |

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagénicité cellules germinales**

| Nom     | Route    | Valeur                                                                                                            |
|---------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Éthanol | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Éthanol | In vivo  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Urée    | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une                 |

|                    |          |                                                                                                                   |
|--------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                    |          | classification.                                                                                                   |
| Urée               | In vivo  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Chlorure de sodium | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Chlorure de sodium | In vivo  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

### Cancérogénicité

| Nom                | Route     | Organismes                         | Valeur                                                                                                            |
|--------------------|-----------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Éthanol            | Ingestion | Multipl<br>es espèces<br>animales. | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Glycérol           | Ingestion | Souris                             | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Urée               | Ingestion | Multipl<br>es espèces<br>animales. | Non-cancérogène                                                                                                   |
| Chlorure de sodium | Ingestion | Rat                                | Non-cancérogène                                                                                                   |

### Toxicité pour la reproduction

#### Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom      | Route      | Valeur                                                   | Organismes | Test résultat          | Durée d'exposition                           |
|----------|------------|----------------------------------------------------------|------------|------------------------|----------------------------------------------|
| Éthanol  | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement       | Rat        | NOAEL 38 mg/l          | Pendant la grossesse                         |
| Éthanol  | Ingestion  | Non classifié pour les effets sur le développement       | Rat        | NOAEL 5 200 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Glycérol | Ingestion  | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine  | Rat        | NOAEL 2 000 mg/kg/jour | 2 génération                                 |
| Glycérol | Ingestion  | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat        | NOAEL 2 000 mg/kg/jour | 2 génération                                 |
| Glycérol | Ingestion  | Non classifié pour les effets sur le développement       | Rat        | NOAEL 2 000 mg/kg/jour | 2 génération                                 |

### Organe(s) cible(s)

#### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom     | Route      | Organe(s) cible(s)                    | Valeur                                                                                                            | Organismes                         | Test résultat        | Durée d'exposition |
|---------|------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Éthanol | Inhalation | Irritation des voies respiratoires    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                             | LOAEL 9,4 mg/l       | Pas disponible     |
| Éthanol | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Non-classifié                                                                                                     | Homme et animal                    | NOAEL Pas disponible |                    |
| Éthanol | Ingestion  | Dépression du système nerveux central | Non-classifié                                                                                                     | Multipl<br>es espèces<br>animales. | NOAEL Pas disponible |                    |
| Éthanol | Ingestion  | Rénale et / ou de la vessie           | Non-classifié                                                                                                     | Chien                              | NOAEL 3 000 mg/kg    |                    |
| Urée    | Inhalation | Irritation des voies respiratoires    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Jugement professionnel             | NOAEL Non disponible |                    |

|  |  |  |                                                    |      |  |  |
|--|--|--|----------------------------------------------------|------|--|--|
|  |  |  | pas suffisantes pour justifier une classification. | nnel |  |  |
|--|--|--|----------------------------------------------------|------|--|--|

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom                | Route      | Organe(s) cible(s)                                                                                                              | Valeur                                                                                                            | Organismes | Test résultat           | Durée d'exposition |
|--------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------|--------------------|
| Éthanol            | Inhalation | Foie                                                                                                                            | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Lapin      | LOAEL 124 mg/l          | 365 jours          |
| Éthanol            | Inhalation | système hématopoïétique   système immunitaire                                                                                   | Non-classifié                                                                                                     | Rat        | NOAEL 25 mg/l           | 14 jours           |
| Éthanol            | Ingestion  | Foie                                                                                                                            | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat        | LOAEL 8 000 mg/kg/jour  | 4 Mois             |
| Éthanol            | Ingestion  | Rénale et / ou de la vessie                                                                                                     | Non-classifié                                                                                                     | Chien      | NOAEL 3 000 mg/kg/jour  | 7 jours            |
| Glycérol           | Inhalation | Système respiratoire   Cœur   Foie   Rénale et / ou de la vessie                                                                | Non-classifié                                                                                                     | Rat        | NOAEL 3,91 mg/l         | 14 jours           |
| Glycérol           | Ingestion  | Système endocrine   système hématopoïétique   Foie   Rénale et / ou de la vessie                                                | Non-classifié                                                                                                     | Rat        | NOAEL 10 000 mg/kg/jour | 2 années           |
| Urée               | Cutané     | Cœur   Système endocrine   système hématopoïétique   Foie   système immunitaire   Système nerveux   Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié                                                                                                     | Rat        | NOAEL Non disponible    | 25 semaines        |
| Urée               | Ingestion  | Foie   Système endocrine   Rénale et / ou de la vessie                                                                          | Non-classifié                                                                                                     | Rat        | NOAEL 2 700 mg/kg/jour  | 28 jours           |
| Chlorure de sodium | Ingestion  | sang   Rénale et / ou de la vessie   système vasculaire                                                                         | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat        | NOAEL 2 240 mg/kg/jour  | 9 Mois             |
| Chlorure de sodium | Ingestion  | Système nerveux   des yeux                                                                                                      | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat        | NOAEL 1 700 mg/kg/jour  | 90 jours           |
| Chlorure de sodium | Ingestion  | Foie   Système respiratoire                                                                                                     | Non-classifié                                                                                                     | Rat        | NOAEL 33 mg/kg/jour     | 90 jours           |

**Danger par aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.**

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

**Section 12 : Informations écologiques**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

### 12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel           | N° CAS    | Organisme                             | Type                                                            | Exposition | Test point final | Test résultat |
|--------------------|-----------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------|------------------|---------------|
| Éthanol            | 64-17-5   | Vairon de Fathead                     | Expérimental                                                    | 96 heures  | LC50             | 14 200 mg/l   |
| Éthanol            | 64-17-5   | Poisson                               | Expérimental                                                    | 96 heures  | LC50             | 11 000 mg/l   |
| Éthanol            | 64-17-5   | Algues vertes                         | Expérimental                                                    | 72 heures  | EC50             | 275 mg/l      |
| Éthanol            | 64-17-5   | Puce d'eau                            | Expérimental                                                    | 48 heures  | LC50             | 5 012 mg/l    |
| Éthanol            | 64-17-5   | Algues vertes                         | Expérimental                                                    | 72 heures  | ErC10            | 11,5 mg/l     |
| Éthanol            | 64-17-5   | Puce d'eau                            | Expérimental                                                    | 10 jours   | NOEC             | 9,6 mg/l      |
| Glycérol           | 56-81-5   | Bactéries                             | Expérimental                                                    | 16 heures  | NOEC             | 10 000 mg/l   |
| Glycérol           | 56-81-5   | Truite arc-en-ciel                    | Expérimental                                                    | 96 heures  | LC50             | 54 000 mg/l   |
| Glycérol           | 56-81-5   | Puce d'eau                            | Expérimental                                                    | 48 heures  | LC50             | 1 955 mg/l    |
| Urée               | 57-13-6   | Bactéries                             | Expérimental                                                    | 16 heures  | NOEC             | >10 000 mg/l  |
| Urée               | 57-13-6   | Poisson                               | Expérimental                                                    | 96 heures  | LC50             | 130 mg/l      |
| Urée               | 57-13-6   | Puce d'eau                            | Expérimental                                                    | 48 heures  | EC50             | 6 600 mg/l    |
| Gélatine           | 9000-70-8 | N/A                                   | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A        | N/A              | N/A           |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | Boue activée                          | Expérimental                                                    | N/A        | NOEC             | 8 000 mg/l    |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | Algues ou autres plantes aquatiques   | Expérimental                                                    | 96 heures  | EC50             | 2 430 mg/l    |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus) | Expérimental                                                    | 96 heures  | LC50             | 5 840 mg/l    |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | Puce d'eau                            | Expérimental                                                    | 48 heures  | LC50             | 874 mg/l      |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | Vairon de Fathead                     | Expérimental                                                    | 33 jours   | NOEC             | 252 mg/l      |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | Puce d'eau                            | Expérimental                                                    | 21 jours   | NOEC             | 314 mg/l      |

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS  | Type de test                   | Durée    | Type d'étude                  | Test résultat | Protocole |
|----------|---------|--------------------------------|----------|-------------------------------|---------------|-----------|
| Éthanol  | 64-17-5 | Expérimental<br>Biodégradation | 14 jours | Demande biologique en oxygène | 89 %BOD/ThO D | OCDE 301C |
| Glycérol | 56-81-5 | Expérimental<br>Biodégradation | 14 jours | Demande biologique en oxygène | 63 %BOD/ThO D | OCDE 301C |

### 3M Tampon d'extraction

|                    |           |                                          |          |                                |                                                          |                               |
|--------------------|-----------|------------------------------------------|----------|--------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Urée               | 57-13-6   | Composant analogue<br>Biodégradation     | 21 jours | Déplétion du carbone organique | 90-100 %<br>Suppression de carbone organique dissous COD | OECD 301A - DOC Die Away Test |
| Gélatine           | 9000-70-8 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A      | N/A                            | N/A                                                      | N/A                           |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A      | N/A                            | N/A                                                      | N/A                           |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel           | CAS N°    | Type de test                                                    | Durée | Type d'étude                              | Test résultat | Protocole                     |
|--------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------|---------------|-------------------------------|
| Éthanol            | 64-17-5   | Expérimental<br>Bioconcentrerie                                 |       | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -0.35         |                               |
| Glycérol           | 56-81-5   | Expérimental<br>Bioconcentrerie                                 |       | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -1.76         |                               |
| Urée               | 57-13-6   | Expérimental<br>Bioconcentrerie                                 |       | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -1.73         | EC A.8 coefficient de partage |
| Gélatine           | 9000-70-8 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A   | N/A                                       | N/A           | N/A                           |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A   | N/A                                       | N/A           | N/A                           |

#### 12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N°  | Type de test                | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|----------|---------|-----------------------------|--------------|---------------|-----------|
| Glycérol | 56-81-5 | Estimé Mobilité dans le sol | Koc          | <1 l/kg       | Episuite™ |

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

#### 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Avant l'élimination, consulter toutes les autorités et règlements applicables pour assurer la bonne classification. Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée Les contenants vides et propres peut être disposé comme des déchets non-dangereux. Consultez votre réglementation spécifique et les fournisseurs de services afin de déterminer les options

disponibles et les exigences.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

#### Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 07

Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé / Not regulated

|                                                                                      | <b>Transport routier<br/>(ADR)</b>                                           | <b>Transport aérien (IATA)</b>                                               | <b>Transport maritime<br/>(IMDG)</b>                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU ou<br/>numéro d'identification</b>                                | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.2 Désignation officielle de<br/>transport de l'ONU</b>                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.3 Classe(s) de danger<br/>pour le transport</b>                                | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                                       | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.5 Dangers pour<br/>l'environnement</b>                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>14.6 Précautions spéciales<br/>pour l'utilisateur</b>                             | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| <b>14.7 Transport maritime en<br/>vrac conformément aux<br/>instruments de l'OMI</b> | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Température de régulation</b>                                                     | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Température critique</b>                                                          | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Code de classification ADR</b>                                                    | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |
| <b>Code de ségrégation IMDG</b>                                                      | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         | Pas de données de tests disponibles.                                         |

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

#### DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

| Substances dangereuses | Identifiant(s) | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de |                               |
|------------------------|----------------|----------------------------------------------------|-------------------------------|
|                        |                | Exigences de niveau inférieur                      | Exigences de niveau supérieur |
| Éthanol                | 64-17-5        | 10                                                 | 50                            |

#### Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

#### Tableau des maladies professionnelles

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

### 15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Liste des codes des mentions de dangers H

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux

#### Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.

Section 02: Déclarations classification CLP - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été supprimée.

Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 3: Table SCL - L'information a été ajoutée.

Section 3: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.

Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :  
- L'information a été modifiée.

Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.

Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.

Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.

Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.

Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.

Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.

Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.

Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.

Section 11: Toxicité aiguë (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.

Section 11: Les effets sur la santé (Informations supplémentaires) - L'information a été supprimée.

Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.

Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.

Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.

Section 12: Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.

Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.

Section 12: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.

Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.

Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.

Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été ajoutée.



Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.  
Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.  
Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été ajoutée.  
Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été ajoutée.  
Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**